

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 30 mars 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Katia Lavallée	Directrice générale adjointe (TEAMS)
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs (TEAMS)
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives (TEAMS)
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines (TEAMS)
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières (TEAMS)
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information (TEAMS)

Directions absentes:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 10 h 30.

PT1920-039

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT1920-040

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 23 MARS 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 23 mars 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT1920-041

4.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire qui favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achat Collecto et que ce dernier offre un contrat regroupé de gestion des matières résiduelles (SAR260-2020);

Il est donc résolu le 30 mars 2020, par le Directeur général

D'AUTORISER la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour la *Gestion des matières résiduelles* avec Collecto – Dossier #SAR260-2020 dès le 1^{er} juillet 2020 pour le secteur de la Haute-Yamaska et ce, pour une durée de deux ans avec une option de trois (3) renouvellements d'une (1) année chacun. Le montant estimé est de 60 000\$ / année pour un montant total de 300 000\$ pour cinq (5) ans.

D'AUTORISER la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour la *Gestion des matières résiduelles* avec Collecto – Dossier #SAR260-2020 dès le 1^{er} juillet 2020 pour le secteur de Brome-Missisquoi à partir du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 avec une option de trois (3) renouvellements d'une (1) année chacun. Le montant estimé est de 55 000\$/année pour un montant total de 220 000\$ pour trois (3) ans et neuf (9) mois).

D'AUTORISER le directeur général à signer le mandat de regroupement du programme *Gestion des matières résiduelles* (SAR 260-2020) de Collecto.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-042

4.2 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION # 21CC1819-124 – CONTRATS CELLULAIRES

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi n° 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la loi n° 40 stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le processus d'acquisition des équipements par les commissions scolaires, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) s'est entendu avec le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) pour créer un partenariat qui simplifiera la démarche d'acquisition pour la téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) prône l'adhésion à un regroupement d'achat lorsque possible ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres et que la CSVDC y a adhéree ;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du CSPQ ;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer le nom du fournisseur inscrit dans la résolution #21CC1819-124 ;

Il est donc résolu le 30 mars 2020, par le directeur général

D'ABROGER la résolution no pt 1920-002

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au mandat du Centre des services partagés du Québec pour la téléphonie cellulaire avec la compagnie désignée par ce dernier.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour les achats au montant avant taxes de 176 000.00 \$ pour une durée de 4 ans, incluant deux années d'option (2+2) et toutes les commandes s'y rapportant.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-043

4.3 **RÉSULTATS FINANCIERS PÉRIODIQUES DU 2^E TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

CONSIDÉRANT le plan d'équilibre budgétaire interne adopté en novembre 2019;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services les 20 janvier et 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse faite lors de la rencontre du comité des directions de services, le 30 mars 2020;

Il est donc résolu le 30 mars 2020, par le Directeur général

36-10-02-020

DE PRENDRE ACTE du dépôt des résultats financiers périodiques du 2^e trimestre terminé le 31 décembre 2019.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

